

JUIL. 2021

N° 2

Côte d'Albâtre

ET VOUS...

VOTRE QUOTIDIEN

VOTRE RENTRÉE

VISITE GUIDÉE...

On vous embarque
à la capitainerie
du port !

DOSSIER

Budget 2021

*Votre été en
Côte d'Albâtre*

en fin de
magazine

Communauté de Communes de la

**Côte
D'ALBÂTRE**

www.cote-albatre.fr 

6-7
Mobilité



8-9
Actu



10-13
Budget



14-18
Votre quotidien



19-21
Votre rentrée



En fin de magazine
votre été
en Côte
d'Albâtre

22-23
Visite guidée



Madame, Monsieur,

Chaque jour, la Communauté de Communes est à vos côtés. Elle participe au quotidien à votre cadre de vie et aux services indispensables pour assurer un bien vivre au sein de nos 63 communes.

Un « bien vivre » que beaucoup d'autres territoires nous envient !

Structures Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse, Espaces publics, Conservatoire Musique et Danse, chalets à la Clusaz... autant de lieux de vie pour vous, à votre service. Offre de loisirs, nautiques ou terrestres, lac de Caniel, Basses Eaux, Mémoire d'Albâtre : autant d'activités et d'espaces naturels qui permettent épanouissement et divertissement pour petits et grands.

Notre objectif, faciliter leur accès au plus grand nombre. Afin de mesurer l'effort de la Communauté de Communes, c'est en toute transparence que nous vous présentons dans cette édition le coût de certains de ces services.

Par ailleurs, de nombreux autres services sont également présents tout au long de votre journée pour accompagner votre quotidien : collecte des ordures ménagères, service de l'eau, voirie, éclairage public...

Le dossier de ce magazine n°2 est consacré au budget 2021. Un budget maîtrisé, du point de vue des dépenses de fonctionnement et des tarifs relatifs aux services publics proposés, avec un maintien constant de la fiscalité locale.

Parce que la vie de demain se pense aujourd'hui, notre projet de territoire se construit, avec pour objectif de favoriser les conditions de son développement, de son attractivité, et de son rayonnement.

Parce que la mobilité constitue un enjeu important de ce projet, nous vous présentons l'une des premières actions à travers Albâtre Mobilité.

Aujourd'hui, avec le retour d'une situation sanitaire plus clémente et des beaux jours, plus que jamais prenez le temps de savourer ce territoire qui est le vôtre. Un retour du lien social qui nous a tant manqué et dont nous avons tant besoin !

Bel été à toutes et à tous,
Très cordialement

Jérôme LHEUREUX
Président de la Communauté de
Communes de la Côte d'Albâtre



Magazine édité par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre - Hôtel de Communauté
48bis, route de Veulettes - CS 40048 - 76450 Cany-Barville - Tel : 02 35 57 85 00 - e-mail:cote-albatre.com
Direction de la publication : Jérôme Lheureux, Président - Rédaction : Comité de rédaction et services communautaires
Conception & Coordination : Service communication : Delphine Marie, Elise Thieulin - Conception graphique : Agence Whaly
Crédits photos, illustrations : CCCA, Whaly, G. Auger, La Poste / Eric Hynh, Movi, Shutterstock, Istock, x
Impression : Anquetil - Distribution : Mediapost - ISSN 27809951 - Dépôt légal : Juillet 2021 - Tirage : 20 000 ex

Retrouvez également
«Côte d'Albâtre
et vous...» magazine
dans votre mairie
et dans
les structures
communautaires

RETOUR SUR IMAGES

1 5 février

Rencontre avec les bénévoles du Secours Catholique.

Jérôme Lheureux, accompagné de Benjamin Gorgibus, Vice-Président en charge de la Vie associative, sont allés à la rencontre des bénévoles du Secours Catholique, à Saint-Valéry-en-Caux. Un temps d'échanges pour comprendre le rôle de l'association sur le territoire et évaluer ses besoins. Dans le cadre du projet de « territoire solidaire », Jérôme Lheureux souhaite pouvoir mettre en avant les actions des associations sociales du territoire, et être facilitateur et créateur de lien social.

2 15 février

Labellisation officielle « France Services »

de l'Espace Multi Services à Fontaine-le-Dun devant les caméras de France 3.

3 17 février

Opération visibilité.

Jérôme Lheureux, Président et Jérôme Douillet, Vice-Président en charge des Transports, sont allés à la rencontre des enfants et de leurs accompagnatrices de car pour échanger avec chacun sur l'importance de porter le brassard réfléchissant afin d'être bien vus lors de leur trajet pédestre entre le bus et leur domicile. Plus de 900 brassards ont été distribués dans le cadre de cette opération visibilité.

4 5 mars

Rencontre avec le skipper Manuel Cousin

Jérôme Lheureux et Benjamin Gorgibus, Vice-Président en charge des Sports, rencontraient le skipper Manuel Cousin, dans le cadre d'un moment d'échanges organisé par le Club Nautique Valeriquais et par la mairie de Saint-Valéry-en-Caux. Originaire du territoire, le skipper retraité de la célèbre régata du Vendée Globe. L'occasion de parler voile et de rappeler que chaque année, 8 classes du territoire effectuent des séances de voile dans le cadre de leur pratique sportive scolaire. De quoi faire naître chez les plus jeunes, qui sait, de futures vocations !

5 10 mars

Visite de la nouvelle structure d'assainissement

Jean-Pierre Thévenot, Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement, s'est rendu, avec les membres de la Commission et le Maire de la Commune, à la station d'épuration de Bosville pour découvrir l'ouvrage, récemment terminé.



6 15 mars
Jobs d'été

Un forum 2021 100% numérique ! Crise sanitaire oblige, cette année, le Forum Jobs d'Été s'est transformé en salon virtuel avec de nombreuses offres d'emploi en ligne et la possibilité d'interagir en ligne...

7 15 mars
Signature...
Albâtre Energie

Jérôme Lheureux et Jean-Marie Boursier, Directeur du CNPE de Paluel, ont signé le renouvellement de la charte « Albâtre Energie », qui unit l'établissement à la centrale. Cette charte témoigne de la volonté commune de travailler main dans la main dans les domaines de l'emploi, de la formation et du développement durable pour un territoire attractif aujourd'hui et pour préparer le territoire de demain.

8 17 mars
Initiative

Dans le cadre de la Journée Mondiale de la Trisomie 21, les accueils de loisirs du territoire ont participé à l'opération « chaussettes dépareillées ». Une action symbolique pour évoquer la différence, en portant deux chaussettes qui le sont tout autant. Une journée de sensibilisation qui s'est voulue joyeuse, ludique et inclusive. Plus de 70 personnes ont joué le jeu.

13 18 mai
Nouveaux équipements

Après plusieurs années de bons et loyaux services, deux camions, de 2008 et 2011, ont été remplacés par des nouveaux, réceptionnés par Jean-Marie Ferment, Vice-Président en charge de la Gestion et de la Valorisation des Déchets. Un meilleur outil de travail pour un service amélioré, mais aussi pour le confort et la sécurité des agents utilisateurs : des moteurs dernière génération pour moins d'émissions polluantes, de meilleures performances de freinage ou encore des feux led pour une meilleure visibilité. Le coût d'acquisition des deux véhicules s'élève à 343 682.40 € TTC.

12 Grandes marées d'avril :
Un chantier XXL

12 500 m³ !! C'est le volume de galets qui ont été enlevés du chenal d'entrée au port de plaisance. En effet, courants, marées et coups de vent ont eu pour effet leur accumulation dans le chenal, réduisant de ce fait sa largeur de navigation. Profitant des forts coefficients de marée basse, ce sont donc pelle, chargeuse et tombereaux qui sont entrés en action. Un chenal désormais rendu à la navigation et des galets qui vont pouvoir poursuivre leur chemin le long du littoral !

11 24 mars
Voirie

Jérôme Lheureux et Stéphane Follin, Vice-Président en charge de la Voirie, se sont rendus à Saint-Valéry-en-Caux et ont rencontré Jean-François Ouvry, Maire de la ville, pour constater la bonne réalisation des travaux de voirie et de marquage effectués rues Pioline, Nationale, des Remparts et de la Poste. Des travaux financés par la Communauté de Communes, pour un montant de 67.200 €.

10 23 mars
Rencontre économique

Jérôme Lheureux et Yves Tasse, Vice-Président en charge du Développement Economique sont allés à la rencontre de commerçants participants à l'Opération BONS D'ACHAT SOLIDAIRES. Un moment d'échanges et de premiers retours à mi-parcours où tous ont partagé leur satisfaction pour cette opération à double finalité : impulser la relance économique sur le territoire et soutenir le pouvoir d'achat des foyers.

9 17 mars
Signature...

...de la Convention Territoriale Globale entre la Communauté de Communes et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime. Elle permet à l'établissement de confirmer et de renforcer sa politique familiale et sociale à destination de ses habitants pour les quatre prochaines années. Premier acteur social du territoire, elle perçoit ainsi de la part de la CAF environ 1 300 000 € de recettes, au titre de sa politique socio-éducative.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Mobilité : nouvelle compétence de la Communauté de Communes à partir du 1^{er} juillet



La Loi d'Orientation des mobilités du 24 décembre 2019 transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres, pour tous et partout. Cette loi redéfinit le schéma-type d'organisation territoriale de la compétence « mobilité » et la Communauté de Communes devient alors l'échelon de proximité pour favoriser les solutions adaptées au territoire.

C'est dans ce contexte que le conseil communautaire s'est prononcé le 17 mars dernier pour le transfert de la compétence mobilité en faveur de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre. Elle devient ainsi l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale à partir du 1^{er} juillet 2021.

A ce titre, elle s'offre la possibilité de développer de nouveaux services et de concevoir une mobilité locale « à la carte » permettant d'assurer le maillage de son territoire. Objectif : organiser des services de mobilité appropriés et adaptés aux spécificités locales. L'établissement souhaite axer ce développement vers des mobilités actives, comme le vélo, la mobilité

solidaire et le covoiturage, tout en prenant en considération la problématique de l'accessibilité et des spécificités du territoire.

LA MOBILITÉ EN COURS D'ÉTUDE

L'établissement recense actuellement les services et les mobiliers urbains dédiés à la mobilité sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir valoriser et s'appuyer sur l'existant. Un diagnostic de mobilité (habitudes de déplacement, temps de transport quotidien, fréquentation des réseaux routiers...) permettra ensuite de proposer un plan d'actions à destination de l'ensemble des habitants du territoire.

Cette compétence mobilité s'inscrit en complément de l'offre de transport déjà proposée par la Région, avec laquelle la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre souhaite renforcer ses liens privilégiés.

ALBÂTRE Mobilité

en un clic, roulez pratique, économique et écologique !

Depuis le 8 juillet 2020, la Communauté de Communes vous propose des véhicules électriques avec ou sans permis, en libre-service. La flotte de 4 véhicules, baptisée « Albâtre Mobilité » se compose de 3 Renault Zoé et d'un véhicule sans permis Aixam. Ces véhicules sont positionnés au niveau des Espaces Publics à Cany-Barville, Saint-Valery-en-Caux et Fontaine-le-Dun*. Ils sont accessibles à tous les habitants du territoire, 24h/24.



EN QUELQUES MINUTES, ROULEZ ÉLECTRIQUE !

La voiture électrique, une solution de mobilité pratique, économique et écologique. Pourquoi pas vous ? En ligne ou au sein de vos espaces Publics, il vous suffit de quelques clics pour créer votre compte et ensuite pouvoir réserver le véhicule.

1. S'inscrire sur le site internet du prestataire **Clem'** (clem.mobi/autopartage) ou via l'application smartphone Clem' mobi (disponible sur l'App Store ou Google Play Store). Quelques minutes suffisent à créer votre compte personnalisé.
2. Réservez un véhicule en fonction des disponibilités, au niveau de la borne de recharge sélectionnée.
3. Empruntez le véhicule selon les instructions reçues : récupérez les clés dans la boîte digicode grâce au code reçu par SMS et vérifiez le bon état du véhicule.
4. Restituez le véhicule à l'heure indiquée lors de la réservation, au niveau de la même borne de départ.

Côté tarifs

Le coût de l'abonnement mensuel est de 4 euros (uniquement si vous effectuez une réservation dans le mois).

Véhicule	Tarif résidents CCCA	Tarifs réduits (16/25 ans - demandeurs d'emploi)
Renault Zoé	2€/heure	0,50€/heure
Aixam e-city (sans permis)	1€/heure	0,25€/heure

Pour plus d'informations, contactez vos Espaces Publics au 02 35 57 92 00 ou 02 35 57 83 62 ou par mail à : espace.public@cote-albatre.com

Ce service vous est proposé par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, avec le soutien financier de l'Etat par la dotation de soutien à l'investissement local, la participation via la fourniture des bornes du CNPE de Paluel dans le cadre d'Albâtre Energie et en collaboration avec Clem', prestataire spécialisé dans l'autopartage. *Pour des raisons techniques, le véhicule situé à Fontaine-le-Dun n'est pas disponible et sera de retour devant sa borne en septembre prochain.



Témoignage

« J'utilise régulièrement le service d'autopartage, pour des raisons économiques et écologiques, lorsque je me rends à une activité située à une trentaine de kilomètres de Cany-Barville. 2€ de l'heure tout compris, c'est vraiment attractif quand on voit le prix du carburant aujourd'hui ! De plus, je possède une vieille voiture, je suis plus rassurée avec la Zoé lorsque j'ai besoin de faire plusieurs dizaines de kilomètres. Le système d'inscription et de réservation est simple. Il suffit juste d'essayer pour l'adopter ! »

Julie, 32 ans

Quelques chiffres : en 8 mois (interruption du dispositif selon confinements et consignes sanitaires) 93 réservations, 465 heures d'utilisation, 7800 km parcourus





**DU NOUVEAU POUR LES BAMBINS
DANS NOS STRUCTURES D'ACCUEIL
PETITE ENFANCE**

Des couches qui aiment les fesses des tout-petits ... pour une peau toute douce et des parents heureux de ce nouveau service

Labellisées « Ecolo crèche », les structures Petite Enfance du territoire s'engagent au quotidien dans une démarche écologique et durable. C'est dans la continuité des nombreuses actions menées que les crèches du territoire fournissent désormais les couches de vos bébés. Des couches « eco-friendly » mais surtout, Made in France !



Un gage de qualité pour les parents mais aussi pour les bambins à la peau douce. Une écolo-crèche est un établissement où l'on utilise des produits d'entretien et de change plus naturels (liniment, lessive, savon), afin de créer un lieu d'accueil plus sain. Mais pas uniquement. Matériaux durables, réflexions anti-gaspillage, activités manuelles réalisées à partir de matériaux de récupération, jardins d'éveil... sont autant de petits gestes du quotidien créés dans le cadre d'une démarche cohérente avec les valeurs du label.

*source : <https://label-vie.org/la-demarche/label-ecolo-creche/>

... et des salopettes qui aiment les jeux extérieurs ... pour des vêtements bien protégés et des bambins enchantés de s'amuser en plein air !

Parce qu'il est essentiel de favoriser les jeux en extérieur et le développement de la motricité, l'établissement a acquis pour les enfants des salopettes de pluie totalement imperméables et résistantes... aux jeux et à la vie ! Elles permettent ainsi aux enfants d'évoluer à l'extérieur en toute tranquillité, même par temps de (fine) pluie.



Au chaud et bien protégés, les vêtements le sont tout autant, de quoi ravir les parents.

Pour rappel le label en question

« Créé en 2009, c'est le 1^{er} label de développement durable dédié à la petite enfance. Le label Ecolo crèche®, gage de reconnaissance et d'engagement de progrès, valorise les efforts des équipes et permet au public comme aux collectivités de reconnaître les crèches engagées dans une démarche dans leur transition écologique. Il est renouvelable tous les 3 ans »*.



Avec des services aux familles, comme la gestion des 3 structures petite enfance, les « crèches », et du relais d'assistantes maternelles, notre territoire est souvent cité en référence au sein du Département de la Seine-Maritime.

Avec le soutien de la CAF de la Seine-Maritime et de la MSA, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre se mobilise pour offrir aux familles des modes de garde diversifiés sur son territoire. Malgré tout, et depuis mai dernier, les parents dont les enfants fréquentent l'une des 3 structures petite enfance n'ont plus besoin d'apporter les couches. La Communauté de Communes a en effet décidé d'offrir ce service supplémentaire aux familles. Le coût de cette mesure nouvelle s'élèvera à 20.000 € par an. L'établissement Public a fait le choix, dans sa démarche de développement durable, d'une couche écologique et française (fabriquée en Bretagne) dans la continuité du label écolo crèche de nos établissements.

Cette mesure s'ajoute à l'augmentation de la capacité d'accueil de la structure petite enfance de Clasville portée à 50 places (+10 places permanentes) depuis le début de cette année.

Annie DUMÉNIL
Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et de la Clusaz (Chalets Sunset)



Le Relais Assistants Maternels (R.A.M) est un lieu d'informations et d'échanges. Sur le territoire communautaire on dénombre 174 assistants maternels agréés exerçant à leur domicile, ainsi que 12 travaillant en Maison d'Assistants Maternels (M.A.M). A ce jour il existe 4 M.A.M en activité sur la Communauté de Communes, ainsi que 3 associations d'assistants maternels. Le RAM propose un accompagnement des familles en recherche d'un mode de garde et en particulier sur l'embauche d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile. Il informe les parents sur leurs droits et obligations en tant qu'employeurs, sur les aides financières possibles et les démarches administratives. Il informe également les assistants maternels sur leurs droits et obligations en tant que salariés mais également

sur l'évolution de leur profession. Il peut leur apporter un soutien pédagogique par le biais de réunions thématiques et d'ateliers d'éveil ouverts aux enfants dont ils ont la garde, et ce sur différentes communes du territoire. Le relais est également un lieu ressources pour les personnes intéressées par la profession. Des permanences sont organisées, vous les retrouverez dans le tableau en page 15.

Informations auprès d'Estelle HUBERT, animatrice du Relais Assistants Maternels au 02 35 57 92 97 ou par mail ram@cote-albatre.com

**L'HÔTEL D'ENTREPRISES DE SASSEVILLE
PRÊT À ACCUEILLIR SES PREMIERS LOCATAIRES**

Les travaux viennent de s'achever et le bâtiment revêt fièrement son beau bardage bleu. Si vous avez l'habitude d'emprunter la Route Départementale 268 qui mène à Cany-Barville, vous l'avez forcément remarqué ! Maintenant, il n'attend plus que ses occupants.



Vous êtes indépendant, vous avez une TPE ou une PME ou vous recherchez un espace de stockage pour votre matériel professionnel ? L'Hôtel d'entreprises vous attend pour y développer votre activité. Situé sur la Zone d'activités de Sasseville, l'Hôtel d'entreprises est une excellente solution pour héberger votre société. C'est une structure locative qui peut s'envisager sur

le moyen ou le long terme tout en bénéficiant d'un cadre propice à la pérennisation de votre activité.

DE NOMBREUX AVANTAGES :

- locaux clés en mains vous n'avez plus qu'à déposer vos cartons, votre bureau ou votre matériel,
- accès direct à la RD268, reliant Saint-Valery-en-Caux à Cany-Barville et proximité des axes routiers Dieppe - Fécamp - Yvetot
- un cadre de travail idéal : des locaux modernes et agréables, pré-équipés en fibre
- deux salles de réunion à disposition de l'ensemble des locataires du bâtiment
- des locaux dédiés à chaque locataire et indépendants en alimentation eau, électricité et téléphonie
- un lieu entièrement sécurisé
- un bâtiment totalement accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur)
- accès courive intérieure par une porte sectionnelle permettant un chargement et un déchargement facile de votre matériel



Intéressé(e) ?

Nombre de lots à louer : 14
Disponibilité : Été 2021
Surfaces proposées : les lots vont de 45 à 185 m²
Tarifs : Espace bureau à partir de 100 euros/m²/ an selon équipement
Espace atelier à partir de 60 euros / m² / an selon équipement
Etude tarifaire et conseils sur simple demande
Votre contact :
Service Développement Economique de la Communauté de Communes Anne-Lise Bateau / 02 35 57 95 18 anne-lise.bateau@cote-albatre.com



Comprendre le budget

L'élaboration du budget est un acte majeur de la vie d'une collectivité : il établit les priorités et prévoit les moyens nécessaires à l'exécution des politiques publiques décidées par les élus.

Le budget est voté par l'assemblée délibérante de la collectivité (Conseil communautaire). Un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget est obligatoire. Il permet d'informer l'assemblée sur la situation financière de la collectivité et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir.

Construit dans le respect des objectifs présentés lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 17 février dernier, le budget 2021 repose sur la recherche d'un équilibre entre une trajectoire financière volontariste et la préservation des équilibres financiers.

Le budget est voté chaque année pour un an. Son exécution, le compte administratif, qui retrace les dépenses réellement engagées ainsi que les recettes réellement perçues, est approuvée chaque année par le conseil communautaire.

Le traditionnel Conseil Communautaire annuel lié au vote du budget primitif s'est déroulé le mercredi 7 avril dernier. Au programme : vote du budget principal et des budgets annexes (port de plaisance, lac de Caniel, zones industrielles...) pour un montant total de 96,5 millions d'euros, dont 36,5 millions en d'investissements.

UN ÉTABLISSEMENT SAIN, AU SERVICE DE SON TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

La présentation du budget a été l'occasion de rappeler, pour Jean-Claude Duboc, Vice-Président en charge des finances, la bonne santé financière de l'établissement. Celui-ci maintiendra, cette année encore, son soutien aux communes en étant leur premier partenaire financier, via la dotation de solidarité, mais aussi son soutien aux commerçants du territoire ayant subi une fermeture administrative, notamment avec l'opération « bons d'achat solidaires ».

L'occasion également de rappeler que la Communauté de Communes maintiendra ses taux d'imposition pour 2021 comme elle maintiendra son effort d'investissement et de prise en charge financière de l'offre de services et de loisirs proposée aux habitants du territoire.

3 800 000 €
c'est le montant redistribué par la Communauté de Communes dans l'économie locale vers les entreprises, artisans, commerçants du territoire



QUELQUES CHIFFRES À RETENIR

- 6 500 000 €** Dotation de Solidarité et Fonds de Concours aux 63 communes
- 4 400 000 €** Travaux réseaux d'assainissement
- 1 500 000 €** Politique d'aménagement du Territoire Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire (PLUI)
- 1 300 000 €** Programme LED
- 1 030 000 €** Aménagements du Lac de Caniel
- 967 000 €** Programme renouvellement conduites eau potable 2021-2025
- 950 000 €** Travaux de voirie communale programmation 2021-2025
- 900 000 €** Eclairage public & électrification
- 800 000 €** Extension de la piste cyclable Lac de Caniel / Paluel
- 820 000 €** Travaux avant port intercommunal Saint Valery-en-Caux
- 500 000 €** Rénovation de la Piscine du Littoral
- 370 000 €** Achat de 2 nouveaux camions de collecte Ordures Ménagères
- 300 000 €** Travaux de dragage du port intercommunal de Saint Valery-en-Caux
- 240 000 €** Travaux de rénovation des Chalets Sunset La Clusaz
- 200 000 €** Achat de 2 nouveaux cars transport
- 136 000 €** Travaux de lutte contre les inondations
- 80 000 €** Subventions aux associations du territoire



« Le budget 2020, voté avant le début de cette pandémie, a dû être profondément modifié en cours d'année pour assurer le financement de dépenses supplémentaires (fonds de soutien aux petites entreprises, achats de protections sanitaires, ...) et tenir compte des pertes de recettes.

La construction budgétaire 2021, s'appuyant sur une prospective financière à 5 ans, et devant aussi intégrer les impacts financiers d'une crise sanitaire d'une durée non prévisible, a été pour le moins compliquée.

Néanmoins, notre établissement public, affichant de bons ratios financiers avec un très faible endettement, avait la capacité à faire face à ces surcoûts budgétaires exceptionnels (notamment les bons d'achat solidaires aux familles).

Malgré ce contexte sanitaire incertain, lors du débat d'orientations budgétaires suivi du vote du budget en avril dernier, les élus communautaires ont décidé la mise en œuvre d'un projet de territoire pour les dix prochaines années.

La trajectoire budgétaire de la Communauté de Communes devra donc intégrer, dès 2022, la prise en compte financière des orientations et des choix issus de cette réflexion pour notre territoire de demain.

La bonne santé financière actuelle de notre établissement et le maintien d'une gestion budgétaire rigoureuse sur les prochaines années nous permettront de financer ce futur programme d'actions.

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne suffit pas seulement de le prévoir, mais de le rendre possible » Antoine de Saint-Exupéry.

Jean-Claude DUBOC,
Vice-Président en charge des Finances, des relations financières avec les Communes, du Suivi des Délégations de Services Publics (DSP) et des Gens du Voyage

La Communauté de Communes chaque jour à vos côtés...



**ACCUEIL D'UN ENFANT
EN STRUCTURE MULTI-ACCUEIL**
(accueil + fourniture des repas, goûters + couches)

Coût d'accueil d'un enfant / an :
13 355 € / enfant
Participation moyenne payée
par la famille / an : 4 386 € / enfant

Coût restant à charge pour la CCCA (participations famille
et subventions CAF, MSA déduites) : 2 522 € / enfant



**ACCUEIL D'UN ENFANT
EN ACCUEIL DE LOISIRS**
(accueil + fourniture des repas, goûters)

Coût d'accueil d'un enfant / an :
2 727 € / enfant
Participation moyenne payée
par la famille / an : 787 € / enfant

Coût restant à charge pour la CCCA (participations famille
et subventions CAF, MSA déduites) : 1 904 € / enfant



**SÉJOUR D'UN ADOLESCENT
«SÉJOURS JEUNES»
CHALET SUNSET LA CLUSAZ**
(Transport, hébergement
pension complète, activités)

Coût d'accueil de l'ado / séjour :
728 € / Ado
Participation moyenne payée
par la famille pour le séjour :
320 € / enfant

Coût restant à charge pour la CCCA
(participations famille déduites) :
408 € / Ado

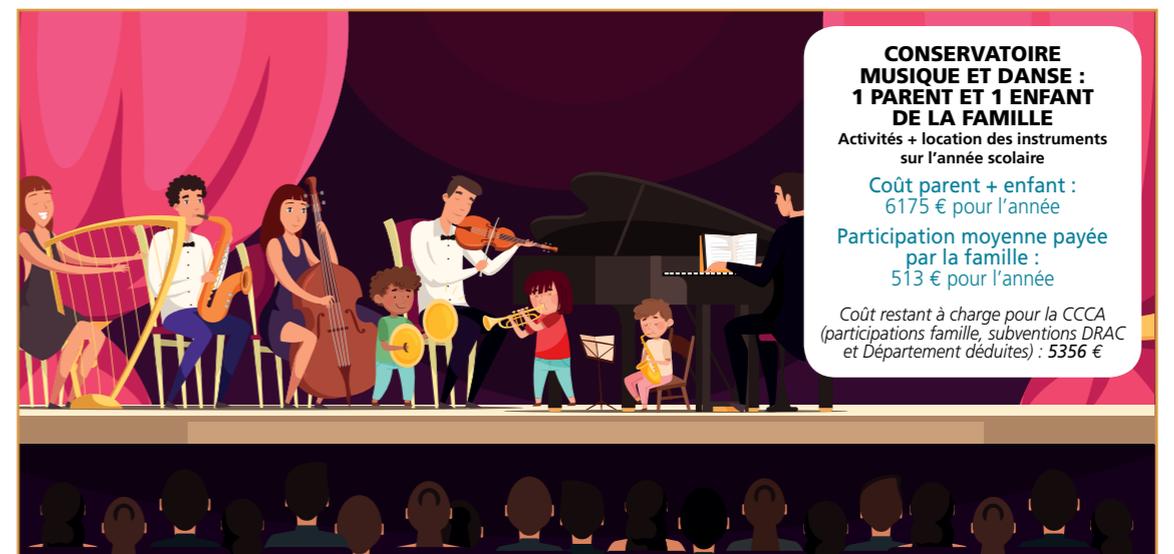


**SÉJOUR 2 ADULTES
«SÉJOURS SÉNIORS»
CHALET SUNSET LA CLUSAZ**
(Transport, hébergement pension complète, activités)

Coût par personne / séjour :
1016 € / soit 2032 € pour les 2 adultes

Participation moyenne payée par pers.
pour le séjour : 508 €
soit 1016 € pour le séjour des 2 adultes

Coût restant à charge pour la CCCA
(participations déduites) : 508 € / Adulte en séjour sénior



**CONSERVATOIRE
MUSIQUE ET DANSE :
1 PARENT ET 1 ENFANT
DE LA FAMILLE**
Activités + location des instruments
sur l'année scolaire

Coût parent + enfant :
6175 € pour l'année

Participation moyenne payée
par la famille :
513 € pour l'année

Coût restant à charge pour la CCCA
(participations famille, subventions DRAC
et Département déduites) : 5356 €



**SPORT :
1 ENFANT EN SÉANCE
VOILE SCOLAIRE
AU LAC DE CANIEL**

Coût par enfant :
47 € pour la séance

Participation payée
par la famille : 0 €

Coût restant à charge pour la CCCA :
47 € par enfant par séance de voile

Démarches administratives

n'hésitez pas à passer la porte des Espaces Publics



L'Espace Public du Littoral à Saint-Valéry-en-Caux et l'Espace Multi Services à Fontaine-le-Dun, labellisés Maison France Services, tout comme l'Espace Public de la Vallée à Cany-Barville, vous accueillent toute l'année pour répondre à vos besoins administratifs.

Ces espaces sont des guichets uniques pour vous accompagner et vous informer dans vos démarches : emploi, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, mobilité, vie associative...



Vous trouverez ci-dessous les partenaires et services communautaires qui y assurent des permanences ainsi que les contacts associés pour prendre rendez-vous, le cas échéant.

DISPOSITIFS	PARTENAIRES	DATES DE PERMANENCES			INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
		Espace Public de la Vallée CANY BARVILLE	Espace Public du Littoral SAINT-VALÉRY-EN-CAUX	Espace Multi Services FONTAINE-LE-DUN	
EMPLOI, FORMATION, INSERTION Renseignements et accompagnements, consultations offres d'emploi, permanences d'organismes spécialisés, informations métiers / formations, entretiens / ateliers	Espace Intercommunal De l'Emploi (EIDE)	sur RDV			Service d'aide à la recherche d'emploi, formation, stage... (accueil, renseignements, orientation, accompagnement...) RDV au 02 35 57 97 91
	Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre (Emploi/Formation pour les 16-25 ans)	sur RDV	sur RDV		Permanences sur RDV au : 02 35 97 25 43 : St-Valéry-en-Caux 02 35 57 97 92 : Cany-Barville
	Point Information Jeunesse	Au Point Accueil Jeunes à Cany-Barville (route de Barville)	Tous les derniers mercredis du mois	sur RDV	RDV au 06 03 48 64 80
	Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées	1 ^{er} jeudi du mois	sur RDV		Informations et RDV au 02 76 27 88 08
	AIDSA (Association d'Insertion des Salariés de l'Agriculture)	2 ^{ème} mardi du mois	sur RDV		RDV au 02 35 59 74 22

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES Renseignements sur les droits et démarches administratives, médiations	CAF Caisse Allocations Familiales		Le visio-guichet est ouvert les lundis après-midi sur rdv sur Caf.fr		Téléprocédures, formulaires et informations sur le site «caf.fr». Un agent des Espaces Publics peut vous accompagner et vous aider dans vos démarches.	
	CAF Service Social		sur convocation de la Caf Action Sociale			
	CAUE Conseil Architecture Urbanisme Environnement	1 ^{er} mercredi du mois sur rdv				RDV au 02 35 72 94 50
	Relais Assistantes Maternelles CCCA	Permanences au bâtiment annexe de l'Hôtel Communautaire de la CCCA Cany-Barville sur rdv	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi du mois	3 ^{ème} mercredi du mois		Prise de rdv au 02 35 57 92 97
	Espace Conseil Faire Rénovation de l'habitat	2 ^{ème} mercredi du mois sur rdv	3 ^{ème} mercredi du mois sur rdv	1 ^{er} mercredi du mois sur rdv		Les sujets pouvant être traités : Isolation Chauffage Énergies renouvelables Aides financières
	PRO BTP (retraite bâtiment et travaux publics)	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois				RDV au 02 35 07 29 44
	SECA Solidarité Écoute Conseil Accompagnement		Un jeudi matin sur deux - 10h/12h sans rdv	Un jeudi matin sur deux - 10h/12h sans rdv		INFOS AU 06 08 67 80 67 Accueillir, informer et conseiller les personnes en difficulté financière et chercher avec elles des solutions.
PCB Point Conseils Budget	1 mercredi par mois sur rdv				permanences dédiées au conseil budgétaire RDV au 0800 740 976	
CRÉATION D'ENTREPRISE	CCI Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole		lundi après-midi sur rdv	mercredi après-midi sur rdv	RDV au 02 32 100 500	
POINT JUSTICE Informations, conseils juridiques	Avocat	1 mardi par mois sur rdv			RDV auprès des Espaces Publics	
	Notaire	3 ^{ème} jeudi du mois sur rdv	3 ^{ème} vendredi du mois sur rdv	le 3 ^{ème} jeudi du mois sur rdv		
	Huissier	3 ^{ème} jeudi du mois sur rdv	3 ^{ème} vendredi du mois sur rdv			
	ADIL Droits et informations sur le logement	4 ^{ème} jeudi du mois sur rdv			RDV auprès des Espaces Publics - Conseil juridique, financier, fiscal sur le logement, construction, amélioration de l'habitat pour le propriétaire et le locataire. Aide au logement des démunis.	
	ATMP 76 Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Seine-Maritime)	1 ^{er} lundi du mois sur rdv	1 mardi après-midi par mois sur rdv			Assure la protection des personnes vulnérables et de leurs biens - suivi et entretien avec les bénéficiaires. Conseiller et aider à se préparer à exercer le rôle de tuteur ou de curateur. RDV au 02 76 51 79 13

POINT JUSTICE Informations, conseils juridiques	Conciliateur de justice	Jeudi sur rdv		Jeudi sur rdv	Règlement à l'amiable : conflit entre propriétaire/locataire, consommateur/professionnel, désaccord fournisseur/client, contestation facture... - RDV auprès des Espaces Publics
	Écrivains Publics		Chaque mercredi sur rdv	Chaque mercredi sur rdv	Aide à la rédaction de courriers, assistance administrative, aide à la construction de dossiers RDV auprès des Espaces Publics
	Triologue			2 ^{ème} vendredi du mois sur rdv	Entretien d'information (présentation des objectifs, du contenu et des thèmes). Cet entretien est sans engagement.

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE Consultation internet	Espace de consultation internet	Durant les heures d'ouverture des structures		Navigation gratuite sur internet, pour la bureautique et les sites publics (Pôle-emploi, ameli, service-public...).
--	---------------------------------	--	--	---

PARTENAIRES PRÉSENTS À L'ESPACE PUBLIC DU LITTORAL

Attention, certaines absences ne sont pas programmées.
Nous vous invitons à prendre contact auprès des agents des Espaces Publics

CLIC Centre Local d'Information et de Coordination du Caux-Maritime Écoute, orientation, information pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00	Tél : 02 35 57 40 43 clic.caux-maritime@orange.fr Permanences : - CIAS de Fontaine le Dun (4 ^{ème} jeudi du mois après-midi), - Mairie de Cany-Barville permanences (sur rdv).
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), Mairie de Saint-Valéry-en-Caux	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 sans rdv	02 35 57 40 48



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ VOS ESPACES PUBLICS

ESPACE PUBLIC DU LITTORAL Place de la Gare SAINT-VALÉRY-EN-CAUX 02 35 57 92 00 HORAIRES D'OUVERTURE : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)	ESPACE MULTI SERVICES 40, rue Charles Lescane FONTAINE-LE-DUN 02 35 57 83 62 HORAIRES D'OUVERTURE : lundi et mardi de 13h30 à 17h30, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 12h30	ESPACE PUBLIC DE LA VALLÉE Hôtel Communautaire 48 bis, route de Veulettes CANY-BARVILLE 02 35 57 97 97 HORAIRES D'OUVERTURE : mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 ou par mail à espace.public@cote-albatre.com
--	--	---



Côté voirie et éclairage public



SUR LES ROUTES DU TERRITOIRE...

Vous les avez peut-être déjà vu passer... Depuis début juin, des véhicules de La Poste équipés de caméras sillonnent les routes du territoire. Les images capturées*, analysées ensuite par Geoptis, filiale du Groupe La Poste, permettront la réalisation d'un diagnostic complet de l'état de la voirie de l'ensemble du réseau communal du territoire, soit un peu plus de 550 km.

Fissures, nids de poule ou autres déformations de la chaussée seront recensés par niveau de criticité afin d'établir une cartographie précise de l'état de la voirie. Cette dernière permettra la mise en place d'un programme de travaux adapté pour les prochaines années.

*Les caméras, orientées vers le sol, effectuent une prise d'images de la voirie uniquement, dans le respect de la vie privée des lieux et des personnes.

Quelques chiffres

En 2021, la Communauté de Communes va réaliser la reprise de **28 km de voirie, soit 109 000 m² sur 33 communes du territoire.**

PROGRAMME LED : RÉDUIRE LA FACTURE ET LA POLLUTION LUMINEUSE...

Engagée depuis 2018 dans un vaste projet de remplacement et de modernisation des anciens systèmes d'éclairage par des systèmes LED (lampe électrique à diode électroluminescente) sur l'ensemble du domaine communal, l'opération est aujourd'hui en phase d'achèvement, avec la mise en œuvre du programme sur Saint-Valéry-en-Caux.

D'une durée de vie plus longue que les traditionnelles ampoules et nécessitant une consommation moins importante, les LED sont la solution idéale pour permettre à la Communauté de Communes de poursuivre son engagement dans le développement durable.

Moins gourmandes en énergie, les LED ont aussi un autre atout : elles éclairent plus. Une opération où tout le monde y trouve son compte, puisque l'économie d'énergie permettra une inflexion significative sur les factures des communes, à l'heure où le prix de l'électricité continue à grimper.

Quelques chiffres

80% du programme LED est financé par le SDE 76 (Syndicat Départemental d'Énergie). Le reste à charge est entièrement financé par la Communauté de Communes, soit **4.2 millions d'euros** (hors futur programme Saint-Valéry-en-Caux)

Les LED permettent également de lutter contre la pollution lumineuse induite par l'éclairage public.

« Nous avons à ce jour changé plus de 8000 éclairages », explique Ludovic Fortier, Directeur des Services Techniques. « Le passage en LED a cet avantage de pouvoir moduler l'éclairage public, à la demande de chaque commune. Grâce à l'installation de modules intelligents déportés (MID) au niveau des armoires électriques situées dans les communes, il est possible de programmer l'intensité de la luminosité mais également les plages horaires d'éclairage, et ce pour chaque rue », précise-t-il.

En fin d'année, ce sera au tour de la ville Saint-Valéry-en-Caux de bénéficier de cette opération de modernisation, avec le début du changement des 1400 points lumineux.

INFOS PRATIQUES

• TRI SÉLECTIF : POURSUIVONS NOS EFFORTS



02 35 57 50 69 - 02 35 97 30 94 - dechets@cote-albatre.com

• EN CAS DE FUITE D'EAU...

Pensez-y ! En cas de fuite d'eau, nos délégataires Eaux de Normandie ou Veolia peuvent appliquer une exonération sur votre facture pour la part de consommation excédant le double de votre consommation annuelle habituelle.

Pour cela il s'agit impérativement de présenter une facture d'une entreprise de plomberie ayant réparé votre fuite. Cette facture devra mentionner le type de réparation réalisée, sa localisation et la date de cette réalisation. Sont exclues du dispositif d'exonération les fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

Pour éviter tout désagrément, il est recommandé de procéder à un relevé mensuel de votre compteur d'eau afin de pouvoir détecter une éventuelle surconsommation.



Plus d'informations auprès de l'entreprise titulaire de votre contrat figurant sur votre facture :
VEOLIA : 02 35 06 86 92
ou **EAUX DE NORMANDIE : 09 69 36 52 65**

Entre 2019 et 2020, le service Déchets de la Communauté de Communes a constaté une diminution de la quantité des déchets retrouvés dans nos poubelles. Soit une diminution de 16 kg en moyenne par foyer. Un effort salué que nous devons poursuivre tous ensemble en continuant de trier nos déchets.

Vous trouverez ci-contre pour mémoire les consignes de tri applicables sur le territoire. Pour rappel, 146 Points d'Apport Volontaire (PAV) sont à votre disposition et répartis sur l'ensemble de la Communauté de Communes et il y a au moins **1 Point d'Apport Volontaire par commune**. La plupart sont composés des trois conteneurs à signalétiques colorées : vert pour les emballages en verre, jaune pour les emballages plastique et les emballages métal, bleu pour le papier, le carton, les journaux et les magazines, soit un total de 472 colonnes de tri. 48 colonnes textiles sont également présentes sur le territoire. Les vêtements doivent être déposés dans les colonnes, dans des sacs fermés. Il est interdit de déposer les sacs de vêtement au pied de la colonne même si celle-ci est pleine. Si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter le service Déchets.

VOTRE RENTRÉE

Au conservatoire Musique & Danse

Sécialisé dans l'enseignement de la musique, de la danse et désormais du théâtre, le Conservatoire de la Côte d'Albâtre est placé sous le contrôle pédagogique de l'Etat : Ministère de la culture, direction de la musique, de la danse et du théâtre.

Le Conservatoire s'est fixé pour mission de proposer aux élèves une formation de qualité, ouverte, dynamique, associant l'engagement et le partage des sons, des gestes et de la parole.



NOUVEAU ! CRÉATION D'UNE CLASSE DE THÉÂTRE DÈS LA RENTRÉE !

Conformément aux critères de classement des établissements d'enseignements artistiques, le théâtre est la 3e discipline pouvant être enseignée en complément de la musique et de la danse dans les établissements classés.

La création d'une classe de théâtre participera à l'enrichissement de l'offre culturelle sur le territoire communautaire à la fois sur le champ des enseignements, mais également concernant les politiques de diffusion et de programmation du spectacle vivant – le partenariat mené depuis plusieurs années avec la scène conventionnée le Rayon Vert à Saint-Valery-en-Caux en est un bel exemple.

L'organisation des cours qui sera proposée est conforme au schéma d'orientation pédagogique et d'organisation de l'enseignement initial du théâtre dans les établissements d'enseignement artistique (juillet 2005) du Ministère de la Culture.

A l'instar de la musique et de la danse, le Conservatoire proposera un cursus théâtre s'organisant à partir de trois cycles qui peuvent être précédés d'un cycle d'éveil et d'Initiation.

LE CONSERVATOIRE À PARTIR DE 5 ANS !

Les élèves sont accueillis à partir de l'âge de 5 ans en Eveil (musique et danse), 6 ans en danse classique ou initiation à la formation musicale et 7 ans en pratiques instrumentales et formation musicale ou danse. Les adultes sont également accueillis au sein du Conservatoire. De nombreux instruments sont proposés tout comme les pratiques collectives (orchestre, chœur...).

Il est encore possible de s'inscrire !
Contactez-nous au **02 35 97 63 90**
à compter du 24 août.



Le Conservatoire, en quelques chiffres...

- 450 élèves
- 33 professeurs
- 3 musiciennes intervenantes en milieu scolaire
- 530 heures d'enseignement hebdomadaires
- 3 personnels administratifs et techniques
- 19 instruments enseignés
- 1 classe de danse classique
- 2200 enfants bénéficiant d'interventions à l'école
- 80 enfants bénéficiant des « classes orchestre »
- 71 élèves inscrits au collège en Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)
- Environ 50 concerts et autres rendez-vous proposés chaque année et plus de 5000 entrées enregistrées

Le Conservatoire c'est aussi des interventions régulières en crèches, au sein des services enfance-Jeunesse de la Côte d'Albâtre, au foyer de vie / hôpital local de la Côte d'Albâtre, au SESSAD de Cany-Barville ...

VOTRE RENTRÉE

Boîtes à lire

**DES BOÎTES 100%
MADE IN «CÔTE D'ALBÂTRE»**



Depuis janvier 2021, le Service Enfance/Jeunesse de la Communauté de Communes propose à chaque commune du territoire de créer sa « Boîte à lire » telle une petite bibliothèque en bois imaginée, conçue et personnalisée sur place à l'Atelier situé à Sasseville.

Qui n'a pas eu envie un jour d'ouvrir cette petite porte pour découvrir un nouvel ouvrage ou bien d'y déposer ceux que l'on a lus ?

Le concept a tout pour plaire : « durable » car il donne une deuxième vie



aux livres il est aussi « solidaire » car il permet de créer ou recréer du lien social en impliquant les habitants de tout âge dans un projet collectif afin d'apprendre et/ou de transmettre. A ce jour, les communes de Canouville, de Cany-Barville et de Fontaine le Dun ont déjà leur boîte à lire.

**Envie d'une boîte à lire pour votre commune ?
N'hésitez pas à contacter
Sandrine MARCUS
au 07 88 66 80 28**



TRANSPORT SCOLAIRE

Les inscriptions au transport scolaire pour la rentrée 2021 s'effectuent en ligne jusqu'au 31 juillet 2021.

(inscriptions ou reconductions obligatoires pour tous les enfants)

**Plus d'infos sur : nomad.normandie.fr
Contact utile : 02 22 55 00 10
ou nomad-car@normandie.fr**

Pour toute inscription après le 31 juillet, une majoration de 20€ sera appliquée.

PÉRISCOLAIRE : UN PETIT JOURNAL POUR GARDER LE CONTACT



L'initiative est née il y a 3 ans au Périscolaire de Néville. Baptisé « Le p'tit Névillais », le petit journal du périscolaire de la commune a vu le jour après la mise en place du plan Vigipirate, empêchant les parents de rentrer dans la structure et de pouvoir être au contact des animatrices. Un lien mis à mal mais qui a permis la création de ce support papier trimestriel qui raconte, tel un journal de bord, la vie au périscolaire, photos à l'appui. Le support s'est doté cette année d'une nouveauté : des interviews réalisées par les jeunes pousses « reporters ». C'est sur ce même exemple que le périscolaire de Fontaine-le-Dun a lancé cette année sa petite revue, suite à la crise sanitaire. Un moyen de garder le lien avec les parents et de raconter la vie de la structure, pour le plus grand plaisir des enfants, qui se laissent volontiers prendre en photo et se prêtent au jeu du « questions / réponses » présent dans chaque exemplaire de ce support papier trimestriel.

LA CONSERVE, ELLE A TOUT POUR PLAIRE !



Dès la rentrée, vous pourrez retrouver ce plaisir gourmand grâce à la «LA PETITE CONSERVERIE» Impulsée par 6 Centres Sociaux de l'arrondissement de Dieppe dont notre Centre Social Apostrophe, «La Petite Conserverie» mobile va se rendre dans les Communes volontaires du territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, dès septembre prochain, à raison de deux fois par mois. Les habitants pourront ainsi découvrir ou redécouvrir les joies de la conserve !

**Informations auprès d'Hélène, animatrice
du centre social au 02 35 57 94 32
ou par mail espace.public@cote-albatre.com**

Parole aux jeunes !

Vous avez entre 12 et 17 ans, fourmillez d'idées et vous souhaitez vous impliquer dans la vie locale ?

Parce que le territoire de demain se construit aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite donner la parole aux jeunes qui y vivent et faire que leur voix compte en leur proposant de faire partie du futur Conseil Intercommunal des Jeunes (CIJ) qui sera mis en place en 2022. Constitué de 18 jeunes (+ 6 suppléants), il aura pour objectif de faire participer ces derniers à la vie de l'établissement, à travers la construction et la proposition de projets à mettre en œuvre pour améliorer le quotidien du territoire dans divers domaines répartis en trois commissions : Sport, Culture et Loisirs – Prévention, Santé et Sécurité Routière – Qualité de vie, Environnement et Solidarité. Au programme : rencontres et dialogues avec les élus locaux mais aussi propositions de projets au vote du Conseil Communautaire. Une manière ludique de devenir un citoyen actif, responsable et autonome. Intéressé(e) ? Pour être membre de ce Conseil, il faut habiter le territoire communautaire et être élève d'un établissement scolaire du territoire.

**Informations auprès du service enfance jeunesse au 02 35 57 92 98
ou par mail enfance.jeunesse@cote-albatre.com**

ENVIE D'UN ÉTÉ INDIEN À LA MONTAGNE ?

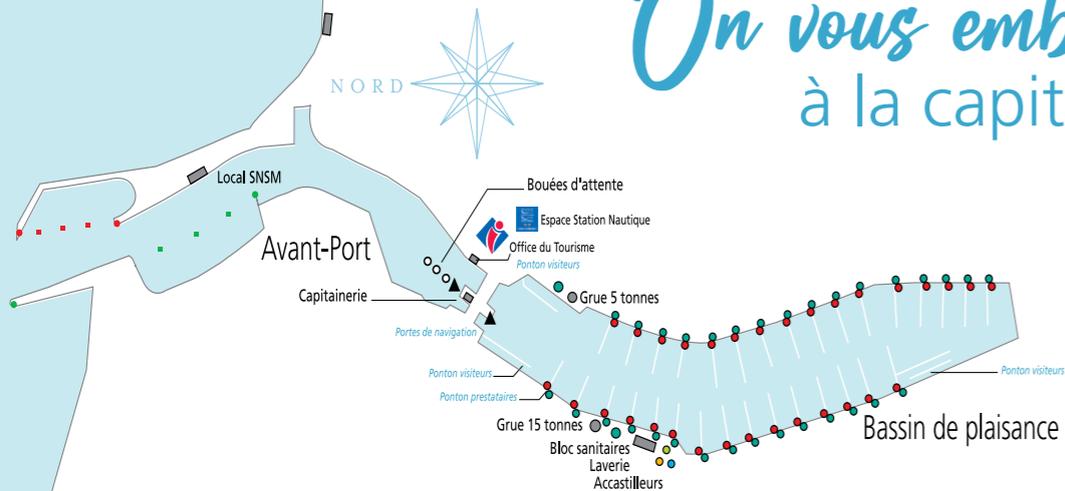
Le chalet Sunset à la Clusaz vous propose un séjour organisé pour tous de **7 jours du 18 au 25 septembre** prochain. Randonnée découverte de la faune, de la flore sous les couleurs automnales avec un guide mais aussi balades, découverte de la Haute-Savoie et repas savoyard seront au programme. De quoi réjouir les amateurs de grand air, de montagne et de produits locaux ! **Séjour à partir de 364 €/pers.** (transport et hébergement pension complète compris)

**Informations et réservations dès maintenant auprès de Stéphanie
au 02 35 57 95 03 ou par mail laclusaz@cote-albatre.com**



VISITE GUIDÉE

On vous embarque à la capitainerie



Equipement de la Communauté de Communes, le Port de plaisance intercommunal de Saint-Valéry-en-Caux vit au rythme des marées et des hommes qui le font vivre, 24h/24.

Vous êtes sûrement déjà passé devant plusieurs fois sans même savoir ce que renfermait ce bâtiment : la capitainerie, située à proximité du pont et de la porte de navigation, est à mi-chemin entre l'avant-port et le bassin de plaisance. C'est le lieu stratégique des opérations.

La capitainerie, ou plus exactement le bureau du port, est le lieu d'accueil des plaisanciers et des visiteurs en quête d'informations, mais son rôle est bien plus vaste : organisation de l'accueil des bateaux, gestion des mouvements de ces derniers, attribution des emplacements, surveillance des installations portuaires, du chenal mais aussi des événements pouvant affecter la sécurité du port.

« Le port, c'est un peu comme un camping », sourit Richard Briand, Responsable du Port de Plaisance.

« Un bateau correspond à un emplacement. Nous avons 556 emplacements. Il peut être réservé à l'année, d'ailleurs, c'est la majorité de nos clients (94%) ou alors ponctuellement en escale ».

Ces dernières années, les activités du port ont dû s'adapter et la Communauté de Communes imaginer et décliner de nouveaux services tournés vers l'environnement : création d'une aire de carénage aux normes, nouveaux sanitaires avenue Foch et mise à disposition de vélos électriques. Le port est ouvert toute l'année (sauf le 25/12 et le 01/01) et l'équipe se relaie en fonction des marées. « A chaque marée haute, de jour comme de nuit, le personnel doit être présent », explique Richard Briand. « Nous assurons l'entrée et la sortie des bateaux en ouvrant la porte de navigation ».

Et priorité à celui qui sort ! Un travail de précision qui s'adapte au rythme de la mer : il faut jongler avec le

niveau de l'eau. « Nous devons toujours nous assurer d'avoir 2 mètres d'eau minimum dans le bassin. Il faut alors « jouer » avec la porte. Cette dernière retient l'eau environ 2h30 après la pleine mer » explique-t-il. La porte fermée est également synonyme de sécurité, plaçant les bateaux à l'abri des vents, des courants marins et des tempêtes ...



De gauche à droite : Franck Dulong et Emmanuel Coté, techniciens au Port, Nicolas Lozach, adjoint au responsable et Richard Briand, responsable du Port Intercommunal.



Besoin d'une place au port ? Vous êtes propriétaire d'un bateau et vous cherchez un emplacement pour ce dernier ?

Le port de plaisance intercommunal de Saint-Valéry-en-Caux vous propose à l'année un emplacement pour votre bateau. Cette location comprend plusieurs avantages, dont un grutage par an mais également un service d'astreinte 24h/24 et 365 jours/an.

En tant qu'adhérent au port, vous bénéficiez également des avantages du réseau « Trans Europe Marinas », dont le port est membre : il permet aux plaisanciers basés dans le port de bénéficier d'une réduction de 50% lors d'une escale dans un autre port membre du réseau (liste et détails sur) :

transeuropemarinas.com



Un grutage (montée + descente) par an est compris dans la location d'un emplacement bateau dans le port. Cette opération minutieuse, réalisée par l'équipe via l'une des deux grues de 5 et 16 tonnes, permet de sortir le bateau de l'eau afin de réaliser diverses opérations de maintenance et d'entretien sur la zone de carénage puis de le redescendre.

Le saviez-vous ? Chasse en cours...

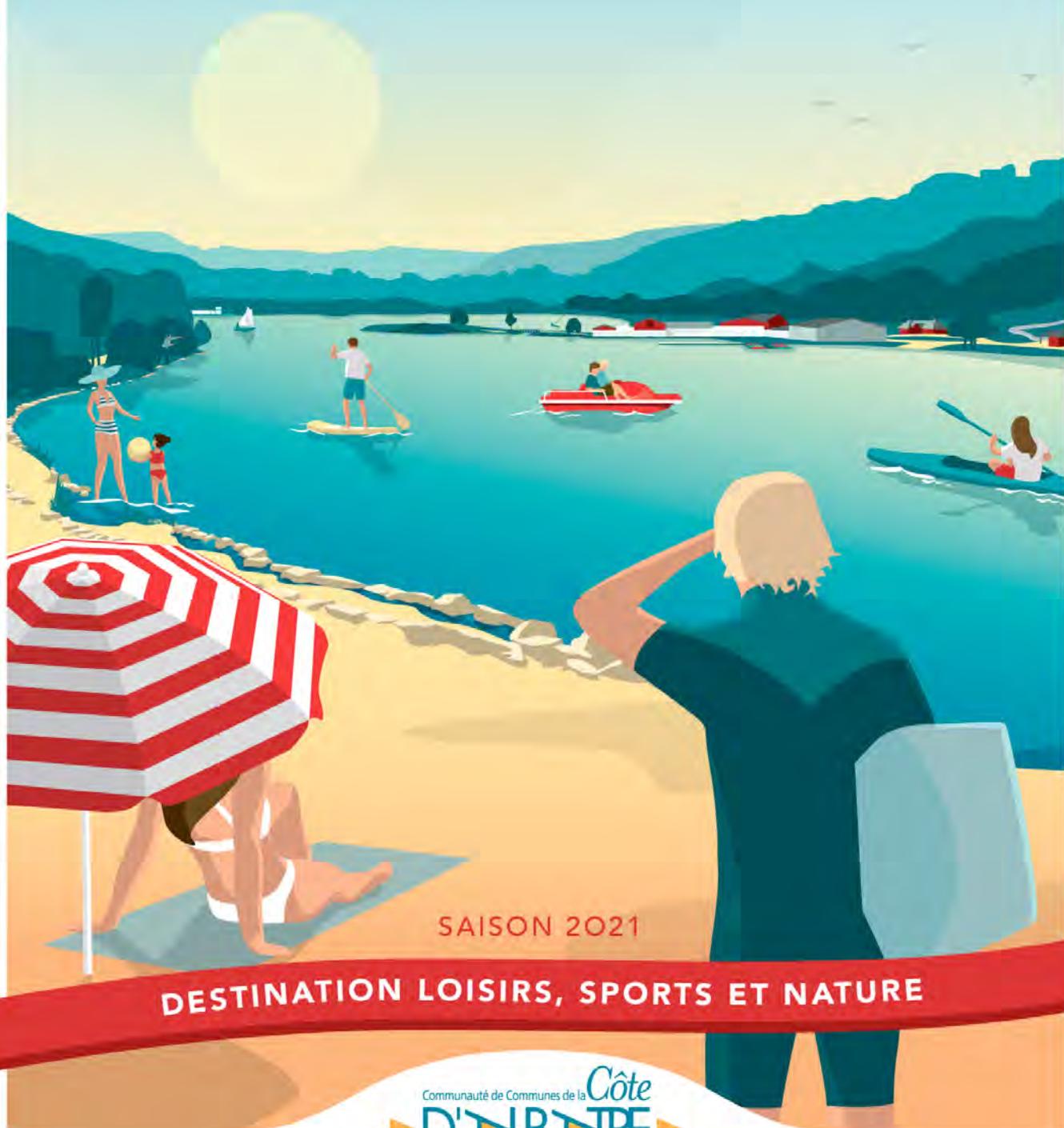
Lors des marées basses, des opérations dites « de chasse » sont effectuées. Elles consistent à vider partiellement le plan d'eau de manière à former une vague et à emporter au large les sédiments accumulés dans l'avant-port. Elles sont effectuées lors des grandes marées (Coef > 80) en basse saison uniquement. Un pavillon bleu est alors hissé à la capitainerie.

ATTENTION, DRAGAGE !

Après 12 ans sans dragage, une campagne pour l'entretien des fonds aura lieu à partir du mois d'octobre 2021, pour une durée de 6 mois environ. Ce chantier est nécessaire pour approfondir le bassin, pour assurer la navigation en toute sécurité des bateaux dans l'enceinte du port. Une plateforme flottante avec un bras articulé récupérera les sédiments avant de les envoyer à plus de 300 mètres au large, via une canalisation installée pour l'occasion. Cette opération se déroulera de jour comme de nuit à marée descendante.

LAC DE CANIEL

UN SITE EXCEPTIONNEL
AU CŒUR DE LA VALLÉE DE LA DURDENT



SAISON 2021

DESTINATION LOISIRS, SPORTS ET NATURE